



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE FINANCIER

Cent trente-deuxième session

Rome, 12 – 16 avril 2010

Rapport sur les placements 2009

Pour toutes questions sur le fond du présent document, s'adresser à :

M. Nicholas Nelson

Directeur, Division des finances et Trésorier

Tél : +3906 5705 6040

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

➤ Placements à long terme : Ce portefeuille représente la valeur cumulée des avoirs (d'un montant de 295 millions de dollars EU au 31 décembre 2009) mis de côté sur une période de plusieurs décennies pour financer la part des dépenses de l'Organisation relatives au personnel (qui est actuellement de 1,1 milliard de dollars EU). Ces dépenses correspondent au plan d'indemnisation du personnel, au régime des indemnités pour cessation de service, à l'assurance maladie après cessation de service et à la caisse de paiement des indemnités de licenciement. Les avoirs sont placés à 50 % en actions et à 50 % en titres à revenu fixe. En 2009, les marchés financiers mondiaux ont commencé à se remettre de l'extrême instabilité de l'année précédente. Le portefeuille de placements à long terme a produit un rendement de 18,27 %, contre 20,32 % pour les placements de référence.

➤ Placements à court terme : Ce portefeuille de 933 millions de dollars EU représente principalement les soldes non dépensés de fonds fiduciaires détenus en attente de décaissements pour l'exécution de projets. Les fonds sont diversifiés quant aux types et aux placements et répartis entre cinq sociétés spécialisées de gestion d'actifs La gestion prudente, avec réduction du profil de risques, des placements à court terme, dans un contexte où les taux d'intérêt étaient proches de zéro, en 2009, a permis de dégager un rendement global néanmoins positif de 0,44 % pendant l'année. Ce chiffre demeure supérieur au rendement de référence, de 0,21 %.

➤ Gestion des placements : L'affectation des avoirs en placements à court terme est établie en étroite collaboration avec le conseiller financier de l'Organisation, qui est la Banque mondiale. Tous les quatre ou cinq ans, une étude détaillée des avoirs et obligations est effectuée par un conseiller extérieur pour les placements à long terme. La dernière étude a été achevée en décembre 2008. Les recommandations relatives à l'affectation des avoirs sont examinées et analysées par le Comité interne des placements et par le Comité consultatif externe pour les placements, leur application étant ensuite autorisée par le Directeur général.

➤ Action et événements en 2009, perspectives pour 2010

a) Pour faire face à l'augmentation des besoins de liquidités pour les opérations de la FAO sur le terrain, la Division des finances a appliqué, à Rome, les procédures électroniques des opérations bancaires de quatre partenaires régionaux, dans un souci de rationalisation et d'amélioration de la gestion des activités bancaires de terrain. Le déploiement des procédures électroniques pour les activités bancaires de terrain, dans les principaux bureaux locaux, se poursuit en 2010. L'application locale suivra un rythme prudent tenant compte à la fois des besoins de chaque bureau et d'un soutien administratif approprié.

b) En 2009, l'Organisation s'est employée à améliorer les partenariats et la collaboration entre les fonctions financières des organismes suivant le régime commun des Nations Unies et d'autres organisations. Sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion, l'Organisation a accueilli une réunion des Trésoriers des organismes des Nations Unies en mai 2009 et a participé à la mise en place d'un site Internet ayant pour but d'améliorer le partage des connaissances.

c) L'Organisation a participé à l'élaboration d'une demande commune de proposition relative à des services de garde des placements, avec les Trésoriers du FIDA et du PAM. Cette demande de proposition a été conduite par le canal des services des achats du FIDA. Les synergies résultant de cette collaboration ont permis de fructueux échanges de vues et une utilisation plus efficace des services d'achat et d'administration de chacun des organismes.

d) L'ancien portefeuille qui avait été réuni et mis de côté pendant la crise financière de 2008, dont les éléments ne correspondaient plus aux critères de placement de l'Organisation, a été liquidé, au 31 décembre 2009, à des valeurs supérieures à celles de la fin de 2008. L'Organisation n'a donc subi aucune perte nette sur ces avoirs en 2009.

SUITE À DONNER

Le Comité financier est invité à prendre note des résultats positifs obtenus par la FAO sur ses portefeuilles d'avoirs à court et à long terme, dans le contexte de l'amélioration de la situation sur les marchés financiers, ainsi que de la démarche prudente suivie s'agissant de placements et des dispositions prises pour les placements, et de l'étroite collaboration entre les trésoriers de la FAO, du PAM, du FIDA et d'autres organismes des Nations Unies.

Projet d'avis

Le Comité financier prend note et se félicite de la gestion prudente, par la FAO, de son portefeuille d'actifs à court terme et de la conception rationnelle de ses placements à long terme; il se réjouit des résultats positifs obtenus en 2009 et salue les efforts que fait l'Organisation pour intensifier sa collaboration avec les trésoriers d'autres organismes des Nations Unies appliquant le régime commun.

RAPPEL DES FAITS

1. Le présent document est soumis au Comité financier pour information, conformément à l'article IX du Règlement financier, qui dispose, notamment que : "Le Directeur général peut placer des sommes qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats, en sollicitant dans tous les cas, quand est cela est possible, l'avis du Comité consultatif pour les placements. Au moins une fois par an, le Directeur général fait figurer dans les états financiers soumis au Comité financier un relevé des placements en cours."

Placements à long terme

2. Le portefeuille des placements à long terme représente la valeur cumulée des titres et des revenus réinvestis sur plus de 30 ans.

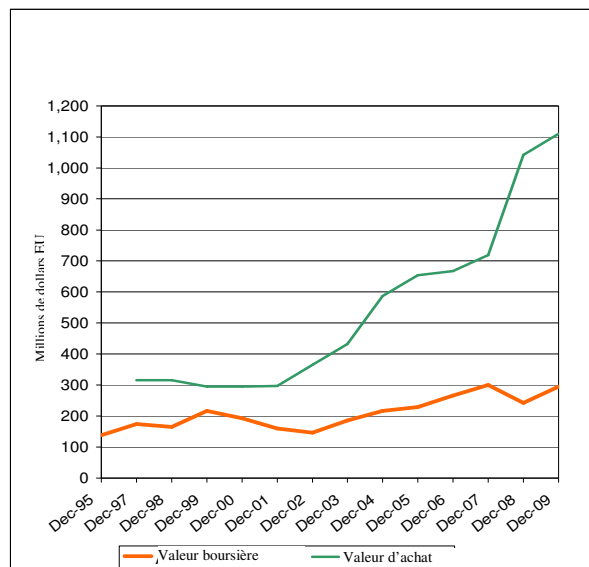
3. Ce portefeuille a pour principal objectif de financer la part des obligations liées au personnel qui incombe à l'Organisation :

1. Plan d'indemnisation du personnel – couvrir les prestations en cas de blessure, de maladies ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles.
2. Régime des indemnités pour cessation de service – conformément au principe Flemming adopté par le système des Nations Unies en ce qui concerne les conditions locales d'emploi; ce régime applicable au personnel des services généraux est semblable au régime d'indemnité pour cessation de service prévu par la législation italienne du travail.
3. Assurance maladie après cessation de service – régime d'assurance maladie à l'attention des membres du personnel retraités y ayant droit et de leur famille, dans lequel le coût de l'assurance est partagé entre la personne retraitée et l'Organisation.
4. Caisse de paiement des indemnités de licenciement – prestations payables aux membres du personnel en cas de licenciement; indemnités de rapatriement; voyages et déménagement lors du rapatriement; versement en lieu et place des congés acquis; indemnité de cessation de service.

4. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du portefeuille de placements à long terme depuis 1993 – valeur boursière et valeur d'achat – par rapport aux évaluations actuarielles des obligations relatives au personnel (depuis 1997).

Portefeuille de placements à long terme

Valeur boursière et valeur d'achat par rapport à l'évaluation actuarielle



5. Une évaluation actuarielle de ces obligations est effectuée pour chaque exercice biennal depuis 1996-97. La dernière évaluation actuarielle, effectuée au 31 décembre 2009 par une société spécialisée, donne la part du total des obligations liées au personnel incombant à l'Organisation et la chiffre à 1,1 milliard de dollars EU, ce qui représente une hausse légère par rapport au 31 décembre 2008, où elle était de 1,04 milliard de dollars EU. Les obligations liées au personnel sont examinées par le Comité financier dans le document FC 132/3, intitulé "*Évaluation actuarielle de 2009 des obligations de dépenses liées au personnel*".

6. La dernière estimation actuarielle des obligations de dépenses liées au personnel comprenait un montant de 934,5 millions de dollars EU qui représentait les obligations correspondant à l'assurance médicale après cessation de service. La Conférence a autorisé un financement biennal au titre de cette couverture médicale de 14,1 millions de dollars EU pour l'exercice 2010/2011. Les mêmes montants avaient été autorisés pour les exercices 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009.

7. Le financement de l'assurance médicale après cessation de service pour 2008-2009 a été partagé entre euros (60 %) et dollars EU (40 %), conformément à la règle en matière de répartition monétaire appliquée aux obligations. Comme l'a décidé le Comité financier, les fonds prévus sont transférés au portefeuille de placements sur la base du pourcentage du total des contributions effectivement reçues des Membres. Conformément à cette méthode, en 2009, des montants de 5,9 millions de dollars EU et de 1,8 million d'euros ont été transférés au portefeuille de placements à long terme, ce qui représente environ 95 % du total annuel prévu.

8. La répartition des avoirs du portefeuille est de 50 % d'actions et 50 % d'obligations. La répartition effective en fonction de la valeur boursière était la suivante au 31 décembre 2009 :

	Actions placées	% du total	Gestionnaire des placements
Actions	150 211 158	51,0 %	Axa Rosenberg + PanAgora
Placements à revenu fixe	144 498 838	49,0 %	Western
Total	294 709 996	100,0 %	

9. Le rééquilibrage des fonds a lieu à la fin du mois si le taux présente un déséquilibre de plus de 5 %. Dans la mesure du possible, ce rééquilibrage est effectué par la Trésorerie de la FAO au moyen des contributions destinées à l'assurance maladie après cessation de service.

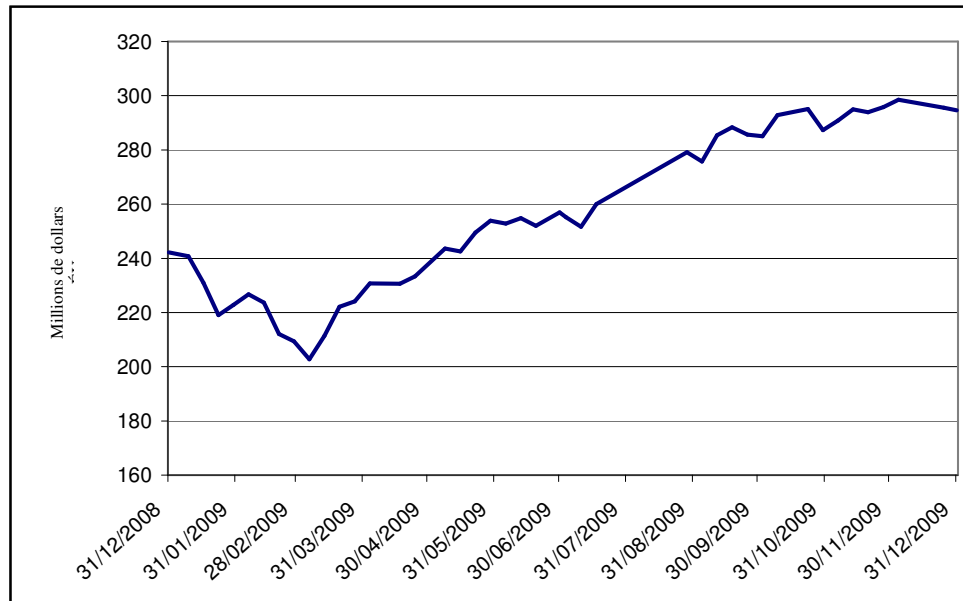
10. Les résultats sont mesurés par comparaison avec les indices de référence suivants :

- Pour le portefeuille d'actions : *The All Country Index de Morgan Stanley Capital International Inc*;
- Pour le portefeuille de valeurs à revenu fixe : Le "Euro Government Inflation Linked Bond Index" de Barclays à hauteur de 80 %, et le "EMU Direct Government Index" (EG00) de Merrly Lynch à hauteur de 20 %.

11. Ces indices de référence représentent la répartition géographique et sectorielle du portefeuille et ont été examinés par le Comité des placements et par la Banque mondiale en sa qualité de conseiller financier de l'Organisation.

12. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du portefeuille de placements à long terme en 2009

Portefeuille de placements à long terme, valeur boursière 2009



13. L'évolution du portefeuille de placements à long terme pendant l'année est résumée dans le tableau suivant. Les valeurs qui ne sont pas libellées en dollars EU sont converties en dollars EU à l'aide du taux de change au 31 décembre 2009.

Mouvements de trésorerie 2009	Montants en dollars EU
Valeur boursière au 321/12/2008	242 208 150
Variation nette des plus values/pertes latentes	53 912 634
Plus-values/pertes effectives	-15 995 979
Recettes, dividendes et intérêts	7 066 239
Frais de gestion, de garde et de conseil	-1 241 005
Financement de l'assurance maladie après cessation de service	8 628 670
Variation des recettes cumulées	131 287
Valeur boursière au 31/12/2009	294 709 996

- a) Il convient de souligner que les placements en action sont comptabilisés en dollars EU, tandis que les placements en valeurs à revenu fixe le sont en euros. Pour déterminer le rendement total, les revenus des placements à revenu fixe sont donc convertis en dollars EU. De ce fait, le rendement total représente les rendements des deux fonds et l'effet des fluctuations du taux de change dollars EU/euros au cours de l'année. En 2009, le rendement total pour les placements à long terme,

exprimé en dollars EU, a été de 18,27 % contre 20,32 % pour des placements de référence.

Résultats 2009	
Actions	28,46 %
<i>Indice de référence</i>	<i>30,39 %</i>
Placements à revenu fixe	5,26 %
<i>Indice de référence</i>	<i>7,38 %</i>
Total portefeuille	18,27 %
<i>Indice de référence</i>	<i>20,32 %</i>

Note :

Les rendements des actions sont exprimés en dollars EU

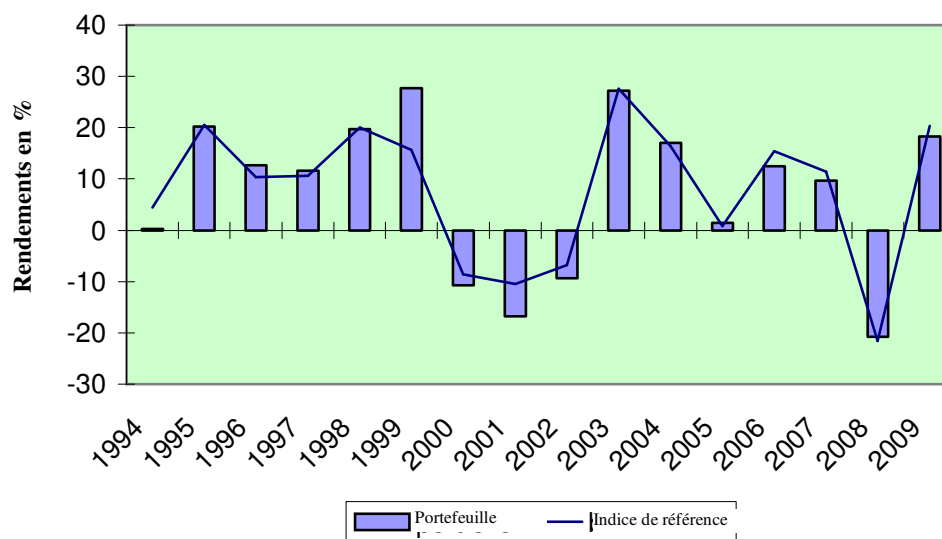
Les rendements des placements à revenu fixe le sont en euros

Rendements totaux en dollars EU

- b) Le graphique ci-dessous indique les résultats annuels du portefeuille de placements à long terme pour la période 1994-2009.

Portefeuille de placements à long terme

Résultats depuis 1994



- c) Le graphique ci-dessous présente les variations du taux de change dollars EU/euros en 2009. L'instabilité de ce taux a été moins marquée qu'au cours des années précédentes. Cependant, les variations du cours de l'euro ont un effet direct sur les rendements calculés en dollars EU.

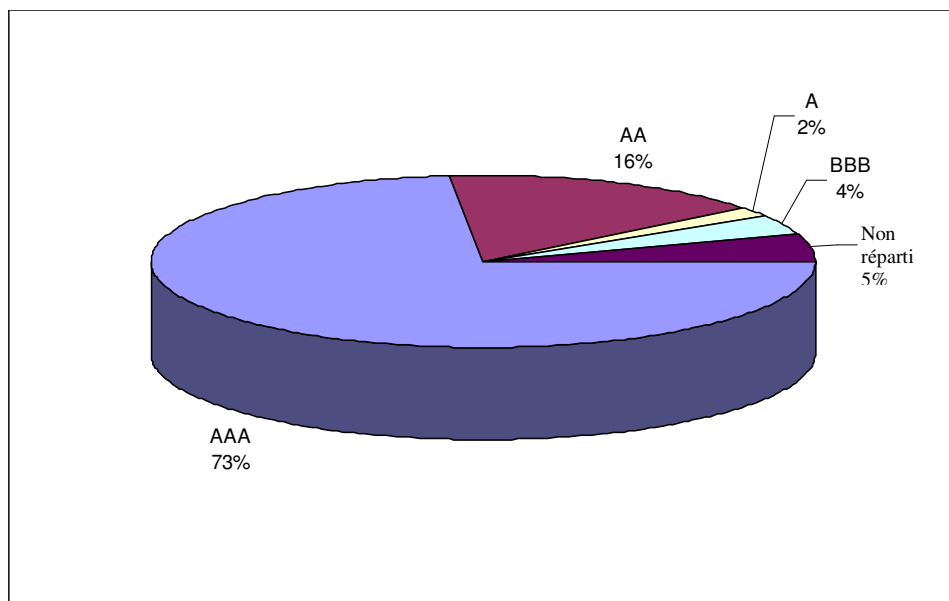
Taux de change euros/dollars EU, janvier 2009-décembre 2009



(Source Bloomberg)

14. Le graphique ci-dessous donne la répartition des avoirs qui composent le portefeuille de placements à long terme en valeur à revenu fixe en fonction de la qualité de leur notation. Pendant l'année, la proportion d'actifs classés AAA est passée de 64 à 73 %, car l'Organisation a cherché à réduire le profil de risque de son portefeuille, face à la crise persistante des marchés financiers.

Portefeuille de placements à long terme à revenu fixe
Répartition des actifs selon la cote de crédit au 31 décembre 2009



15. Des rapports contenant des précisions sur les titres détenus et la composition du portefeuille de placements à long terme au 31 décembre 2009 seront disponibles pendant la session.

Placements à court terme

16. Le portefeuille des placements à court terme est essentiellement constitué de dépôts de fonds fiduciaires détenus en attendant d'être décaissés pour la mise en œuvre des projets et de liquidités représentant les réserves du Programme ordinaire et d'autres actifs. Ces placements sont gérés par quatre gestionnaires spécialisés dans les placements à court terme: Wellington Management, la Northern Trust Company, HSBC et la Banque des règlements internationaux (BRI)

17. La valeur boursière (en dollars EU) des portefeuilles de placements à court terme se présentait comme suit :

	<u>Au 31 décembre 2009</u>
Wellington Management	181 196 744
NT Government Select Fund	46 342 836
HSBC Fonds de liquidités en dollars EU	44 618
HSBC Fonds de liquidités en euros	15 487 225
Banque des règlements internationaux (BRI)	690 003 033
Total	933 074 466

18. En 2009, face à la crise financière persistante et à l'insécurité des marchés financiers, l'Organisation a continué à réduire l'exposition au risque de ses actifs à court terme. En particulier :

- a) Wellington Management : l'Organisation a continué à imposer des règles très restrictives n'autorisant que des placements à risque très faible ou dans des instruments inconditionnellement garantis par le gouvernement des États-Unis, tels que les bons du Trésor, ou des titres d'organismes publics des États-Unis.
- b) Wellington Management Legacy Portfolio : le Comité financier a été informé à sa 126^e session de l'effet de la crise financière et de la décision prise de créer ce portefeuille distinct, où figurent des titres présentant un risque un peu plus élevé ou une plus grande instabilité. En 2009, le portefeuille a été liquidé avec succès, sa valeur totale étant supérieure à celle qu'elle était au 31 décembre 2008. Grâce au succès de cette opération et l'adoption simultanée d'une orientation plus prudente, sans risque, de la composition de l'ensemble du portefeuille, l'Organisation a pu reprendre la distribution d'intérêts à ses fonds fiduciaires durant l'exercice 2009 (voir paragraphe 22 plus bas).
- c) Northern Trust : Des placements dans le Northern Trust Government Select Fund ont été notamment réduits, ramenés de 180 millions de dollars EU à 46 millions de dollars EU après l'expiration, le 18 septembre 2009, du Programme de garantie du Trésor des États-Unis pour les fonds des marchés monétaires.
- d) HSBC Fonds de liquidités en dollars EU : Le portefeuille de placement dans ce fonds reste très limité. Afin de réduire l'exposition à des titres de banques et d'institutions financières.
- e) HSBC Fonds de liquidités en euros : Traditionnellement, l'Organisation détient peu de fonds en euros, en raison des retards qui interviennent dans la réception des contributions. Les placements en euros demeurent donc proportionnellement réduits en 2009.
- f) BRI : Les dépôts placés auprès de la Banque des règlements internationaux ont été relevés, compte tenu de l'excellente cote de crédit de cette banque et en raison de son intégration structurelle avec 50 banques centrales et autorités monétaires.

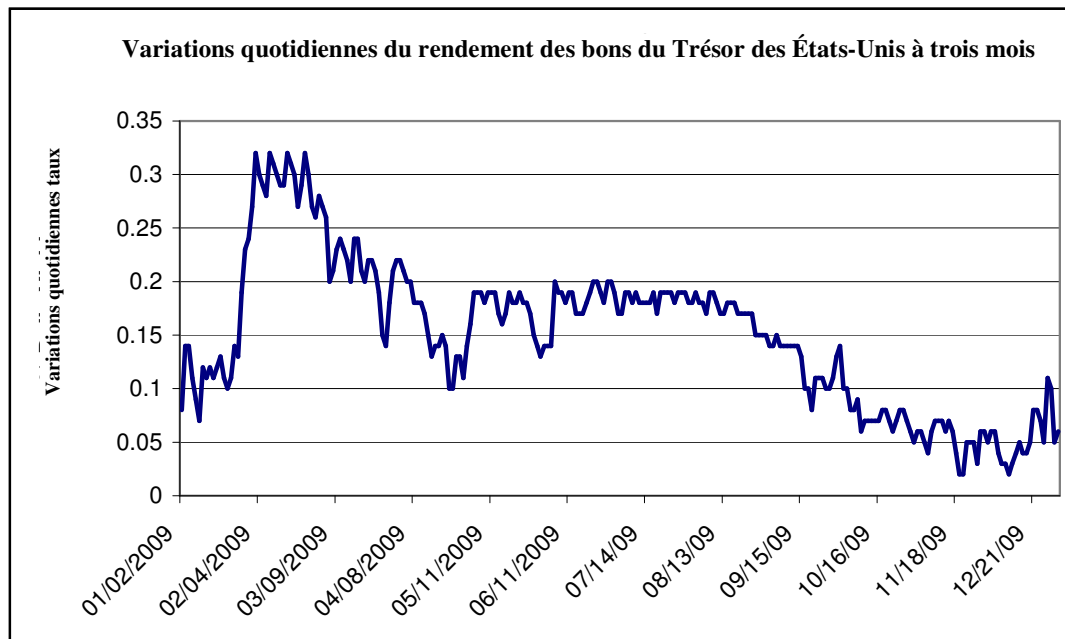
19. Du fait des mesures d'atténuation des risques, environ 97,5 % du portefeuille de placements de la FAO sont actuellement placés dans des instruments à risque nul ou très faible. Le tableau ci-dessous donne la répartition des placements avec une indication du risque au 31 décembre 2009 :

Actifs	Portefeuille, en dollars EU (millions)	Répartition (%)	Niveau de risque
Bons du Trésor des États-Unis	63,17	6,77	Aucun risque
Fonds pleinement garantis par le Gouvernement des États-Unis	18,04	1,93	Aucun risque
Banque des règlements internationaux	690,00	73,95	Risque négligeable
Administrations publiques des États-Unis	138,65	14,86	Risque très faible
Autres avoirs (encaisse, dépôts bancaires, dépôts à terme)	23,22	2,49	Risque faible
Total	933,08	100,00	

20. Les résultats des portefeuilles de placements à court terme en 2009 ont clairement accusé l'impact des très faibles taux d'intérêt versés sur les placements à risque très faible en dollars EU. Le résultat d'ensemble est de 0,44 % pour l'année.

Gestionnaire de fonds	Taux de rentabilité, hors frais
Wellington Management	1,02 %
Wellington Legacy	5,82 %
NT Government Select Fund	0,22 %
HSBC, Fonds de liquidités en dollars EU	0,29 %
HSBC, Fonds de liquidités en euros	0,75 %
Banque des règlements internationaux (BRI)	0,19 %
Résultat global (moyenne pondérée)	0,44 %
Taux de référence	
Merril Lynch, bons du Trésor à 3 mois (dollars EU)	0,21 %

Le taux de référence était de 0,21 % pendant la même période. Comme le montre le graphique ci-dessous, les taux ont baissé pendant toute l'année.



Source : US Treasury.

21. Étant donné les perturbations qui ont marqué les marchés financiers en 2008 et 2009, l'Organisation constate le caractère inadéquat d'un indice de référence basé sur le taux interbancaire de Londres (LIBOR), qui n'est pas adapté à la position de la FAO concernant le profil de risque de son portefeuille de placements à court terme. Suivant les directives données par le Comité des placements, ainsi que les conseils reçus du Comité consultatif externe des placements, qui s'appuient sur une étude spéciale de la Banque mondiale sur les taux de référence des placements à court terme, un nouveau taux de référence, celui du rendement des bons du Trésor à trois mois des États-Unis, a été introduit en 2009, en raison du fait qu'ils satisfaisaient les caractéristiques de transparence, de représentativité et de répliquabilité souhaitées, et étaient compatibles avec la position de l'Organisation concernant le profil de risque à tolérer.

22. Comme en a été informé le Comité financier en mai 2009, l'Organisation a temporairement suspendu la distribution d'intérêts sur les soldes non dépensés des contributions aux Fonds fiduciaires au dernier trimestre de 2008. Ceci s'explique en effet par la faiblesse de taux d'intérêt sur les placements à court terme et par le risque inhérent aux placements de l'ancien portefeuille. Cependant, comme celui-ci a été liquidé avec succès (comme on l'a vu au paragraphe 18 plus haut), l'Organisation a pu reprendre le versement d'intérêts sur les soldes non dépensés des contributions aux Fonds fiduciaires à la fin de 2009; la modalité précise de cette reprise des versements dépendra des conditions des marchés et sera déterminée par un examen formel de la politique de versement de ces intérêts en 2010.

GESTION DES PLACEMENTS À LA FAO

23. L'examen détaillé de l'affectation à long terme des placements est effectué par des sociétés spécialisées dans le cadre d'une étude des avoirs et des obligations. Ces examens ont lieu environ tous les cinq ans. Une nouvelle étude a été entreprise; elle a été achevée en décembre 2008.

24. Les stratégies d'affectation des avoirs à court terme sont établies en étroite collaboration avec la Banque mondiale, qui est le conseiller de la FAO pour ces placements.

25. Les résultats des études de l'affectation des avoirs sont examinés par le Comité des placements de la FAO. Les dernières recommandations sont soumises à l'approbation du Directeur général. Le Comité des placements est composé des directeurs des finances, du budget, du bureau juridique, de l'audit, des trésoriers du FIDA et du PAM, et est présidé par le Sous-Directeur général chargé du Département des services aux entreprises.
26. L'Organisation cherche également des conseils, pour ces placements, auprès du Comité consultatif des placements, conformément à l'article 9.1 du Règlement financier. Ce comité est un organe externe composé d'experts de haut niveau d'organisations telle que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque des règlements internationaux et la Banque européenne d'investissement. La Banque mondiale fait également fonction de conseiller de l'Organisation pour ces placements.
27. La gestion des avoirs placés en actions et en valeurs à revenu fixe sur les marchés est assurée par des gestionnaires externes spécialisés, conformément à des directives écrites détaillées de la FAO. Ces gestionnaires sont choisis par appel d'offre international, et la sélection se fait avec l'aide de la Banque mondiale.
28. Le contrôle au jour le jour de ces gestionnaires externes, y compris la vérification quotidienne qu'ils se conforment aux directives, est confié au Service de la Trésorerie de la Division des finances de l'Organisation. Le Service de la Trésorerie remet des rapports réguliers au Directeur des finances, au Comité interne des placements et à la Direction générale. La Division des finances effectue annuellement des visites d'inspection auprès des gestionnaires externes des actifs et des dépositaires des titres.
29. Enfin, un rapport détaillé sur les placements de la FAO est soumis chaque année au Comité financier. Il peut être consulté sur le site Internet de la FAO.

Actions et événements survenus en 2009 et perspectives pour 2010

30. Le rapport entre les dépenses et les placements a continué à diminuer en 2009, passant de 0,17 % à 0,16 %. En 2008 il était de 0,21 %.

Services fournis en matière de placements	Dépenses de 2009 en dollars E.-U.
Gestion, frais de garde et de conseil	1 554 494
Personnel de trésorerie (2 postes du cadre organique)	407 412
Bloomberg Terminal	21 438
Réunions du Comité consultatif pour les placements	13 448
Réunions annuelles sur le respect de leurs obligations par les investisseurs	16 804
Total dépenses	2 013 596
Total avoirs placés	1 227 789 021
Pourcentage des dépenses totales	0,16 %

31. L'Organisation a terminé l'examen et la mise à l'essai du logiciel bancaire de ses quatre partenaires bancaires régionaux, ce qui était nécessaire pour rationaliser les activités bancaires sur le terrain. Comme les besoins de liquidités ont notablement augmenté dans les bureaux de terrain, la Division des finances s'emploie à regrouper, chaque fois que possible, ses activités bancaires de terrain avec celles de ses partenaires pour réduire le risque bancaire, mieux contrôler les liquidités et rationaliser la gestion financière. Il s'agit avant tout de permettre aux bureaux locaux d'utiliser les opérations électroniques plutôt que les chèques et les espèces. Les opérations électroniques seront généralisées dans certains bureaux en 2010. En fonction des résultats obtenus par cette première expérience, d'autres bureaux seront concernés cette année et en 2011.
32. L'Organisation examine actuellement sa position très prudente en matière de placements à court terme. À mesure qu'une situation normale revient sur les marchés financiers, l'Organisation prévoit une plus grande diversification de ses placements. Le principe devrait en être examiné lors

des prochaines réunions des comités des placements et du Comité consultatif sur les placements, en 2010.

33. En 2000, l'Organisation a joué un rôle important dans l'avènement d'un partenariat concret et durable et d'une plus grande collaboration entre les Trésoriers des organismes des Nations Unies appliquant le régime commun et d'autres organisations multilatérales. En mai 2009, la FAO a accueilli une réunion mondiale des Trésoriers sous les auspices du Comité de travail spécial commun sur la Trésorerie du Comité de haut niveau sur la gestion, afin d'améliorer cette collaboration. Grâce à cette réunion, un site Internet commun a été créé : il permet la diffusion de connaissances, et de nouvelles réunions sont prévues à l'avenir. À cela s'ajoute la demande commune de proposition de la FAO, du FIDA et du PAM pour l'obtention de services mondiaux de garde. Cette demande commune a été diligentée par le service des achats du FIDA. Les synergies résultant de cette collaboration ont permis un meilleur échange de vues ainsi qu'une utilisation plus efficace des services d'achat et des services d'administration de chacun des organismes.

34. L'ancien portefeuille (voir paragraphe 18b), constitué pendant la crise des marchés financiers 2008, et qui était composé d'actifs qui ne correspondent plus aux critères de placement de l'Organisation, a été liquidé avec succès au 31 décembre 2009, à une valeur qui dépasse celle de la fin de 2008. Ainsi, l'Organisation n'a subi aucune perte nette sur ses avoirs en 2009.